

ACTUALITÉS

EUROPE

FO

INTERNATIONAL

Lettre électronique N°36 – 30 septembre 2016

Sommaire

Une Europe en miettes ?

Pas de sanction financière pour l'Espagne et le Portugal : vers la fin politique du Pacte de stabilité et de croissance ?

Apple, nos pommes et la tentation de l'évasion fiscale

Vers un plan Juncker 2 ?

Les dirigeants du G20 déçoivent les attentes du mouvement syndical international

L'explosion des inégalités est liée à la perte de pouvoir de négociation des syndicats

Forte mobilisation contre les accords CETA et TTIP

Union pour la Méditerranée: un nouveau départ ?



Une Europe en miettes ?

Une crise protéiforme (crise économique, crise sociale, crise des réfugiés, crise politique, rejet des peuples) traverse l'Union européenne. Les chemins pour en sortir semblent étroits, et pourtant, à défaut de pistes sérieuses pour repenser une véritable Europe sociale, c'est la désagrégation complète du projet européen qui risque de se profiler. La construction européenne est largement désavouée par les citoyens et les travailleurs européens, souvent de manière légitime, alors qu'elle devrait être un formidable accélérateur de progrès social et de droits fondamentaux.

FO

FORCE OUVRIÈRE — SECTEUR EUROPE/INTERNATIONAL

141, avenue du Maine, 75680 PARIS Cedex 14 — Tél. : 01 40 52 83 30 — Fax : 01 40 52 83 34 — andree.thomas@force-ouvriere.fr

Une crise de légitimité politique et démocratique

L'absence de transparence des négociations sur le TTIP (TAFTA) ou le CETA, les différentes vagues de déréglementation, l'imposition bornée de mesures d'austérité ineptes sans aucun contrôle démocratique, le laisser-faire en matière de dumping social, ont miné le projet européen. Le mouvement syndical doit donc naturellement s'interroger sur le modèle institutionnel et démocratique actuel.

La crise politique européenne a connu son paroxysme le 24 juin dernier, avec le vote des britanniques en faveur du "Brexit", c'est-à-dire la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

FO avait alerté sur les risques qu'un Brexit ferait courir sur les droits sociaux existants dans et en dehors du Royaume-Uni. FO a également tiré la sonnette d'alarme sur la possibilité concrète d'une Europe fragmentée, avec des droits "à la carte" (accélérant le dumping), jouant sur un shopping social tiré vers le bas.

FO demande depuis longtemps une révision des modalités de la construction européenne, et notamment l'abandon du Pacte budgétaire (TSCG). FO exige le respect des articles 151 à 153 du TFUE, qui encadrent les politiques sociales. FO demande qu'un protocole de progrès social soit intégré aux Traités pour que les droits sociaux priment enfin sur les libertés économiques. Pour FO, dans les négociations sur le Brexit, il faut veiller à ce que le projet d'une Europe à la carte qui menacerait les droits sociaux et les droits des travailleurs ainsi que les principes et libertés fondamentaux de l'Union européenne ne voie pas le jour.

Une gouvernance économique à revoir de fond en comble

Depuis 2010 et la crise des dettes souveraines dans la zone euro, l'UE a renforcé sa gouvernance économique sur la base de nouveaux instruments de surveillance budgétaire et de coordination. Alors que la crise trouve son

origine dans la sphère financière, la priorité est allée à la lutte contre les déficits et les dettes publiques : on se souvient du TSCG qui n'a jamais été renégocié... Le tandem constitué d'une surveillance étroite des poli-

tiques budgétaires et de réformes structurelles socialement et économiquement destructrices n'a eu pour résultat que des performances économiques médiocres et des divergences croissantes. Le plan d'investissement bien qu'insuffisant présenté par la commission Juncker est la seule inflexion à cette logique d'ensemble.

FO porte au niveau européen une série de revendications pour une autre gouvernance économique pour favoriser une relance concertée, la création d'emplois de qualité, des hausses de salaires et un soutien aux investissements publics.

C'est pourquoi il est désormais urgent de repenser la gouvernance économique européenne.

L'Europe du marché unique sans le social

L'Europe s'est construite sur des bases économiques, autour de l'idée qu'un marché unique prospère amènerait "naturellement" le progrès social. Secondaire donc, l'Europe sociale n'est pourtant pas restée lettre morte. L'acquis social européen d'une part (information consultation, conditions de travail, coordination des régimes de sécurité sociale, etc.), le développement d'un "modèle social européen" plus largement fondé sur le dialogue social et la négociation collective en Europe, avec des partenaires sociaux

européens engagés pour le progrès social, ont bien vu le jour.

Mais aujourd'hui, dans un contexte d'austérité et de poly-crisis, l'Europe sociale est en panne. La crise sociale reste bien présente : hausse du chômage de longue durée, précarité, emplois de faible qualité, inégalités croissantes, exclusion sociale, fragilisation des droits fondamentaux... Le dialogue social européen est à la peine (abandon de la révision de la directive congé maternité, accord

sectoriel dans la coiffure...), le droit social communautaire aussi (détachement...) – ce dernier passant bien trop souvent à la "moulinette" de la plateforme REFIT et de la soit disant "meilleure régulation".

L'incohérence des politiques communautaires est flagrante, entre d'une part des discours tentés de social et de l'autre des libertés économiques prédominantes (interprétation libérale de la CJUE) ainsi qu'un carcan budgétaire très étroit qui de fait bride

l'Europe sociale. En outre, le manque d'initiative en matière sociale – qui relève d'abord de la compétence des États membres – pose la question de la relance concrète de l'Europe sociale : c'est à chaque gouvernement de jouer "le jeu" du social.

FO demande, avec la CES le rééquilibrage du "projet" européen, en faveur du social (meilleure application des droits sociaux, imposition d'une "conditionnalité sociale" au projet européen, à la gouvernance économique en particulier). La reconquête qui ne peut pas se faire sans les partenaires sociaux européens et sans une véritable relance du dialogue social à tous les niveaux.

Les grands chantiers sociaux européens de la rentrée 2016

L'agenda européen de la rentrée est dominé par les négociations sur le Brexit, qui prendront au minimum deux ans... Dans ce cadre, le 16 septembre, les 27 États membres se sont réunis pour un sommet européen extraordinaire à 27 (sans le Royaume-Uni) à Bratislava, avec pour objectif de montrer une unité politique après le Brexit et dégager une "feuille de route". Deux jours plus tôt, le 14 septembre, le président de la Commission a prononcé son discours sur l'état de l'Union devant le Parlement européen.

La feuille de route de Bratislava donne la priorité à la défense et à la sécurité en appliquant les récentes propositions franco-allemandes (sécurisation des frontières, coopération plus étroite, mutualisation des moyens...) Quasiment rien sur l'économie, pas de relance budgétaire... La question migratoire apparaît secondaire, le mécanisme de relocalisation des réfugiés, décrié à l'Est, n'apparaît pas dans les conclusions du Sommet. Il faut souligner la position italienne en porte à faux. Le Premier ministre italien Mattéo Renzi s'est dit insatisfait des conclusions du sommet sur la question des réfugiés et sur la relance de la croissance. Un prochain sommet de ce type sera réuni à Malte le 3 février prochain.

Quelques jours avant le sommet de Bratislava, les dirigeants des pays du Sud s'étaient réunis à Athènes. L'objectif affiché était de développer une vision commune sur l'avenir de l'UE et renforcer la coopération entre ces

pays. Une déclaration d'Athènes a été adoptée : la sécurité et la question migratoire y occupent une place importante mais la croissance et l'investissement y figurent aussi. Bien que cette déclaration ne contienne rien de très nouveau sur ce point, elle soutient néanmoins le doublement du plan d'investissement et mentionne sans précision que « *de nouvelles mesures doivent être prises pour améliorer la croissance, la convergence et la stabilité dans la zone euro* ». Cette initiative intervient alors qu'un bloc de l'est tend à se renforcer (le groupe du Visegrad ou V4, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie) autour de positions communes (refus des quotas de migrants, renforcement du rôle des États nationaux dans l'UE contre une intégration approfondie).

Outre les négociations sur le Brexit, l'agenda politique européen est dominé en matière sociale par plusieurs dossiers :

– La révision de la directive détachement : la Commission a décidé de maintenir sa proposition malgré la procédure du carton jaune déclenchée par plusieurs États membres.

FO demande avec la CES une révision ambitieuse de la directive détachement, qui permette notamment de renforcer le socle de droits applicable au travailleur détaché, le contrôle des abus et une limitation de la durée de détachement.

– La négociation du reste du pack mobilité dans lequel elle est insérée, ensuite, avec à la clé une révision du règlement 883/2004 qui règle la coordination des différents systèmes de protection sociale en Europe. Cette révision ne peut pas être dissociée des débats sur le détachement : le différentiel de cotisations sociales est le nerf principal du dumping social dans les cas de détachement.

– La mise en place d'un "pilier social" ou "socle social", dont le contenu, les objectifs et la réalité sont plus que critiquables (voir lettre électronique n°33). Cette initiative lancée en mars censée "rééquilibrer l'UEM" englobe l'ensemble de l'acquis social communautaire, en particulier en ce qui concerne les droits des travailleurs, pour que ceux-ci soient "adaptés pour l'avenir". Le texte couvre l'ensemble de la relation de travail (entrée et sortie dans l'emploi, conditions d'emploi et protection sociale) et semble agréger un ensemble de lignes directrices pour l'emploi, non contraignantes, lacunaires (absence de droits collectifs, des congés payés, des IRP...) et souvent d'inspiration libérale (promotion de la flexicurité par exemple).

FO très prudente travaille étroitement avec la CES sur ce dossier.

– Les débats sont en cours sur la mise en place d'un statut européen du lanceur d'alerte. Le sujet, technique et politique, fait suite à l'adoption en mai dernier par le parlement européen, de la directive "Secret des affaires" dont FO a dénoncé la dangerosité de nombreuses reprises (voir lettre électronique n°35).

Pas de sanction financière pour l'Espagne et le Portugal : vers la fin politique du Pacte de stabilité et de croissance ?

Bonne nouvelle ? Le 27 juillet dernier, la Commission a présenté ses recommandations au Conseil sur la situation budgétaire en Espagne et au Portugal. Elle a décidé de ne pas sanctionner les deux pays (les amendes pouvaient aller jusqu'à 0,2% du PIB) suite au "non-respect" par l'Espagne et le Portugal de leurs engagements pour l'année 2015 – la première a enregistré un déficit public de 5,1% de son PIB, au-dessus des 4,2% attendus ; le second a atteint les 4,4% contre 2,7% attendus.



Si cette décision de l'UE reflète une prise de conscience accrue des difficultés que connaissent de nombreux Européens, c'est un pas dans la bonne direction.

Pourtant, quelques jours auparavant, le 12 juillet, les Ministres des finances de la zone euro avaient annoncé le déclenchement d'une procédure de sanctions à l'encontre de ces deux États membres. Cette décision s'inscrivait dans le cadre du Pacte budgétaire européen et de l'ensemble des outils de surveillance budgétaire (ratifiés par les États membres, volontairement). Les gouvernements espagnol et portugais disposaient de 10 jours pour "justifier" les dérapages budgétaires... Au Portugal, c'est parce que le pays a recapitalisé l'une de ses plus grandes banques (la Banif SA) cette année, que son déficit public s'est creusé...

L'Espagne avait réagi en formulant une série de mesures visant à lutter contre le déficit public : augmentation de l'impôt sur les sociétés, baisse des taux d'intérêt, lutte contre la fraude

fiscale. Le Portugal a gelé ses dépenses publiques à hauteur de 346,2 millions d'euros ; soit... 0,2% du PIB.

Offensifs, l'UGT et CC.OO en Espagne ont réagi le 18 juillet, en demandant au gouvernement d'appliquer un plan pour combattre les effets de la crise : mise en place d'un plan d'urgence pour l'emploi ciblant les personnes les plus en difficulté, augmentation du salaire minimum à 800 euros et ancrage ensuite à 60% du salaire moyen, abrogation des réformes du travail de 2010 et 2012. L'UGT s'est inquiétée de l'impact des sanctions européennes pour les droits sociaux. Elle a également moqué la réforme de l'imposition sur les sociétés, appelant à une réforme fiscale de grande ampleur et à la fixation d'un taux minimum d'imposition, plutôt qu'à sa réduction alors que le capital est déjà très peu taxé (contrairement au travail).

Au Portugal, une réunion avait lieu le 15 juillet avec les partenaires sociaux pour recapitaliser les entreprises... mais pas pour soutenir l'emploi, lutter contre

la précarité et les faibles revenus (comme l'a relevé la CGTP-IN). Les syndicats et les organisations d'employeurs (UGT, CIP, CCP, CTP, CAP) ont publié une position commune sur la recommandation de la Commission et la suspension potentielle des fonds européens. Tous estiment qu'une telle décision serait injuste et potentiellement discriminatoire étant donné les efforts financiers accomplis par le Portugal au cours des dernières années.

De son côté, la CES avait demandé à la Commission de ne pas imposer d'amendes et de ne pas bloquer l'accès aux fonds européens aux deux pays. « Outre l'évidente absurdité de les pénaliser pour avoir trop dépensé, de fortes amendes affecteraient la croissance, l'emploi et les services publics dans deux pays déjà confrontés à de grandes difficultés. Alors que la reprise reste désespérément lente, les condamner à de lourdes sanctions serait irresponsable », ajoutant que « davantage d'austérité serait insupportable. » La CES s'est finalement réjouie de la décision de la Commission de ne pas sanctionner les

deux pays. « La Commission a agi avec sagesse, Condamner l'Espagne et/ou le Portugal à des amendes aurait été une erreur politique majeure compte tenu de la situation difficile à laquelle ces deux pays sont confrontés et de la montée des nationalismes en Europe. Cela aurait aussi été une erreur économique car les amendes ne feraient que freiner la croissance et l'emploi. »

En tout état de cause, les deux États membres devront nécessairement adopter des mesures correctives

(coupes budgétaires, augmentation d'impôts) d'ici octobre 2016...

FO rejoint la CES et demande un changement en faveur de règles budgétaires plus flexibles et de politiques économiques plus cohérentes, pour stimuler une relance solide et favorable à l'emploi. Le mythe des "3%" ne prend en compte ni l'emploi, ni la nécessité du maintien d'investissements publics de qualité pour la relance de l'économie.

Apple, nos pommes et la tentation de l'évasion fiscale



Un petit pas pour l'imposition, mais un grand pas politique pour la lutte contre l'évasion. C'est en ce sens qu'on pouvait accueillir la décision de la Commission européenne, le 30 août, qui a estimé que les avantages fiscaux accordés par l'État irlandais à l'entreprise Apple étaient illégaux au regard du droit européen en matière d'aides d'État. Pour la Commission, il s'agit d'un "montage fiscal illégal", le groupe a donc accumulé un arriéré d'impôts s'élevant à 13 milliards d'euros.

l'agriculture et du tourisme) et la SEIU (Union internationale des employés de service) avaient publié une étude "Unhappy Meal" dans laquelle ils révélaient que ces techniques d'optimisation fiscale privaient les recettes publiques européennes de plus de 1 000 milliards d'euros par an (pour la France, entre 60 et 80 milliards selon le gouvernement).

Suite à la décision de la Commission, la CES s'est dite préoccupée par « l'usage qui est fait de régimes de planification fiscale agressive dans le but de diminuer et de minimiser l'impôt à payer par les entreprises dont certaines ne s'acquittent à l'évidence que de montants ridiculement bas au regard des bénéfices qu'elles génèrent au sein de l'UE ». Elle a demandé la publication de rapports détaillés, pays par pays qui soient consultables par tous, la mise en place d'un régime fiscal plus juste et transparent et

l'imposition des bénéfices des sociétés dans le pays où ils sont générés. Le rapatriement de ces bénéfices dans des pays à moindre imposition constitue, selon la CES, une discrimination à l'égard des entreprises locales.

C'est l'une des revendications de FO au niveau européen : la lutte contre la fraude, l'évasion et l'érosion fiscale, garants d'une meilleure répartition des richesses et de la justice fiscale (et ce faisant, de l'État de droit). Si les travailleurs paient l'impôt là où ils sont rémunérés, alors cette règle doit aussi s'appliquer aux entreprises. Cette revendication est d'autant plus forte que les travailleurs européens subissent les mesures d'austérité qui affectent leur niveau de vie et leurs conditions de travail.

Pour mémoire, Apple a établi son siège européen en Irlande – dont le taux d'imposition moyen avoisine les 12,5% sur les bénéfices des entreprises, l'un des plus bas de l'Union européenne. Comme la plupart des multinationales, Apple a utilisé un "montage" fiscal qu'elle a fait valider par l'administration fiscale irlandaise, pour bénéficier d'une sécurité juridique. Avant l'Irlande, le Luxembourg avait déjà été épinglé pour sa pratique des rescrits fiscaux – le fameux scandale LuxLeaks.

En 2015, EPSU (fédération syndicale européenne des services publics), l'EFFAT (Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de

Vers un plan Juncker 2 ?

Le 14 septembre, le discours du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker devant le Parlement européen était très attendu. Après le référendum sur le Brexit, dernier avatar de la déconnexion croissante de l'UE avec les citoyens, le discours a voulu marquer une prise de conscience de la "crise existentielle" de l'UE.



Pourtant, du côté des réponses, il a fallu se contenter de peu d'annonces sur le volet économique et social : surtout, aucune remise en question des politiques d'austérité menées en Europe ou des réformes structurelles. Seule exception, l'annonce du doublement du plan d'investissement d'ici 2022.

Pour FO, cette décision va dans la bonne direction mais il ne s'agit que de poursuivre le soutien à l'investissement au rythme actuel ce qui reste très insuffisant pour répondre à l'urgence de créer des emplois et au retard d'investissement accumulé depuis la crise.

Lancé en 2015 peu après l'élection de Juncker à la tête de la Commission européenne, le plan d'investissement européen prévoyait de mobiliser 315 milliards d'euros d'investissement sur trois ans. Pour ce faire, un fonds européen d'investissement stratégique a été mis en place doté de 21 milliards

d'euros issus du budget européen à côté des réserves de la BEI (banque européenne d'investissement) dont le montant a été relevé pour atteindre 60 milliards. Cette mise de départ devait permettre grâce aux co-financements publics et privés d'atteindre des dépenses d'investissement jusqu'à cinq fois supérieures. Le FEIS vise à renforcer la prise de risque et l'innovation en Europe, tant dans les infrastructures que dans le soutien aux entreprises, notamment les PME/ETI.

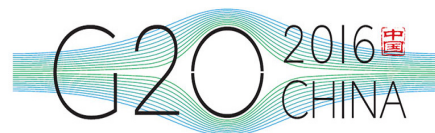
Le plan Juncker fait figure d'exception dans la stratégie économique européenne pour le reste fondée sur l'austérité et des réformes structurelles régressives. Bien qu'insuffisant, il répondait en partie à la revendication de la CES (soutenue par FO) d'un plan d'investissement ambitieux de l'ordre de 2% par an du PIB européen.

Quel bilan un an après son lancement ? Les données publiées par la Commission et la BEI font état d'un total de 115,7 milliards d'investissements approuvés en juillet 2016, pour un nombre de projets sélectionnés qui s'élève à 289 dans quasiment toute l'UE (26 pays sur 28). La France et l'Italie sont les deux pays qui

jusqu'à présent ont le plus mobilisé le plan d'investissement européen. Les projets dans les domaines de la R&D, l'énergie et le numérique concentrent près de 60% des dépenses d'investissements, dont une bonne partie va vers les PME. Toutefois, les projets qui figurent dans le plan Juncker représentent seulement 4% de l'ensemble des investissements réalisés dans l'UE au cours de la même période. Et si au niveau macroéconomique, l'investissement accélère au cours des derniers mois, cela tient surtout à des conditions de financement favorables liées à la faiblesse des taux d'intérêt.

En France, les 32 projets approuvés en France en juillet devraient mobiliser plus de 13 milliards d'euros. Selon le gouvernement français, la moitié des projets français approuvés par la BEI sont des investissements en lien avec la transition énergétique : rénovation de copropriétés privées en Etoile-de-France, investissements dans des fermes solaires, des éoliennes et des méthaniseurs, construction de logements intermédiaires à la pointe de l'efficacité énergétique, une usine de recyclage des déchets de titane... L'autre moitié fait une grande part au numérique et à l'industrie.

Les dirigeants du G20 déçoivent les attentes du mouvement syndical international



À l'issue d'un sommet de deux jours, les 4 et 5 septembre, à Hangzhou en Chine, les dirigeants des vingt économies les plus puissantes de la planète ont affiché leur volonté d'œuvrer à une croissance créatrice d'emploi, mais encouragent les réformes structurelles en cours...

«Le G20 laisse de côté les emplois et la demande (...) Les leaders ont échoué à voir qu'une croissance basée sur la demande, des salaires justes et des emplois de qualité ne pourra pas être réalisée dans le cadre des réformes structurelles actuelles», a estimé la CSI

(Confédération syndicale internationale).

48 paragraphes, un seul sur les salaires et l'emploi

De fait, sur les 48 paragraphes de la déclaration finale du G20, un seul est consacré à la question de la « création d'emplois de qualité ».

Les gouvernements y déclarent notamment : « nous entérinons les principes d'une politique des salaires durable ». Mais durable pour qui ? S'agit-il de relancer, par des augmentations de salaires, la demande et donc l'économie de manière durable ? Ou s'agit-il à l'inverse de contenir la progression des salaires pour qu'elle reste soutenable du point de vue des employeurs ?

Les dirigeants du G20 ajoutent : « Nous reconnaissons que le renforcement des institutions et des politiques relatives au marché de l'emploi peut soutenir la productivité et promouvoir le travail décent, et donc une hausse des salaires accrue et durable, en particulier pour les travailleurs à faibles revenus ». Mais que signifie « renforcement des institutions du marché de l'emploi » ? S'agit-il de renforcer la négociation collective et le rôle des syndicats ?

Adoption d'un "réforme structurelle"

Les réponses à ces questions ne figurent pas dans les 48 paragraphes du communiqué final de ce G20. En revanche, on trouve de sérieuses pistes dans l'une de ses annexes, "l'agenda renforcé sur la réforme structurelle", qui souligne "le rôle essentiel" des réformes structurelles, notamment celles introduisant davantage de flexibilité dans le marché du travail.

Un constat inquiétant qui a conduit John Evans, secrétaire général du TUAC, la commission syndicale consultative

auprès de l'OCDE, à déclarer : « L'économie mondiale a besoin d'une augmentation de la demande globale, réalisable par une hausse des salaires et d'investissements publics, pas de réformes structurelles à court terme qui peuvent réduire la demande et augmenter l'insécurité (...) Les leaders doivent renforcer le rôle des syndicats et du dialogue social ».

Déception syndicale aussi sur la question des réfugiés

L'insatisfaction des syndicats porte aussi sur la question des migrants. La secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, a souligné : « Nous avons la responsabilité de faire davantage collectivement. Le G20 a échoué à travailler sur un plan d'action destiné à améliorer pour les migrants l'intégration du marché du travail et la formation. Les familles de réfugiés, les mineurs non accompagnés, les jeunes adultes doivent pouvoir faire respecter leurs droits et avoir accès aux emplois, au logement, à l'apprentissage de la langue et à la formation professionnelle. Il manque un grand mot dans le communiqué du G20 : l'intégration »

L'Allemagne, présidente du G20 en 2017

À partir du 1^{er} décembre, l'Allemagne succédera à la Chine à la présidence du G20. À cette occasion, Berlin entend promouvoir une croissance durable et socialement équilibrée. Selon la chancellerie

allemande, cette présidence s'inscrira dans le prolongement de celle de la Chine pour ce qui touche à l'évolution économique mondiale. Mais elle insistera également sur plusieurs autres priorités : les objectifs mondiaux du développement d'ici à 2030, la

santé, la résistance aux antibiotiques, la prévention des épidémies et des pandémies ou encore la participation des femmes à la vie sociale.

Le sommet du G20 aura lieu en 2017 à Hambourg.

L'explosion des inégalités est liée à la perte de pouvoir de négociation des syndicats



Entretien avec **Pierre Hubbard**,
conseiller au TUAC¹

À quelles difficultés est confronté le G20 aujourd'hui ?

Le rôle du G20 est de coordonner les politiques économiques, en l'occurrence il s'agit de coordonner des stratégies de relance pour sortir de la stagnation économique. Aujourd'hui, l'enjeu est de coordonner une Europe toujours en crise, une Amérique du Nord dont les indicateurs sociaux restent mauvais avec des inégalités qui s'aggravent et une Chine qui, avec un rythme de croissance à 5% et non plus à 10% comme il y a quelques années, ne parvient plus à jouer son rôle de moteur de l'économie mondiale.

Des enseignements ont-ils été tirés de l'effondrement financier de 2008 ?

Sur la question de la réforme du système financier, le bilan est en demi-teinte. On continue à dire qu'on avance, mais ce n'est toujours pas fini. Certes il existe de nouvelles règles prudentielles, un nouveau contrôle des produits dérivés. Mais, huit ans

après la faillite de la banque d'investissements Lehman Brothers, le danger d'avoir des banques trop grosses, hors contrôle des autorités et qui portent en elles des risques systémiques pour l'économie existe toujours. L'affaire n'est toujours pas conclue et c'est alarmant. Le Conseil sur la stabilité financière² lui-même le reconnaît. Il existe en revanche un bon plan d'action pour l'harmonisation des règles fiscales en vue d'éviter l'optimisation fiscale, élaboré sur la base d'un travail effectué par l'OCDE. Il est bon sur le papier, c'est de ce point de vue un succès, il reste maintenant à le mettre en œuvre. Mais on peut dire que sur ce sujet le G20 a été pertinent.

Quelles sont les attentes syndicales ?

Il y a maintenant une opportunité de recentrer le débat sur le modèle de croissance, sur le contenu de celui-ci. Jusqu'en 2008, dans les instances internationales, les gouvernants ne pensaient qu'à "faire du chiffre", sans vraiment se soucier de la redistribution des richesses. L'idée domi-

nante était qu'il n'y avait pas besoin de mécanismes de solidarité parce que le marché finirait par permettre une redistribution de la richesse... Un jour... Aujourd'hui, on s'accorde sur la nécessité d'une croissance "inclusive" pour notamment mettre fin à l'explosion des inégalités. Mais il reste à la définir. Nous pensons notamment qu'il faut renforcer les systèmes de négociation collective, la convention collective, pour combattre les inégalités et poser les bases d'une relance durable et soutenue de l'économie. Une étude du FMI reconnaît d'ailleurs que l'augmentation des inégalités est liée à la perte de pouvoir de négociation des syndicats. Mais si d'un côté la déclaration finale du G20 reprend l'engagement de ses ministres du travail de juillet dernier en faveur d'un renforcement des systèmes de protection sociale et d'une "hausse des salaires accrue et durable", de l'autre elle inclut en annexe un "agenda renforcé pour la réforme structurelle", qui est ambiguë sur la réforme du marché du travail, soulignant l'attrait de la "flexicurité" et qui ignore la question des salaires.

¹ Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (le "TUAC" en anglais), organisation représentant les intérêts de 56 centrales syndicales des pays de l'OCDE.

² Le Conseil de stabilité financière (en anglais "Financial Stability Board" ou FSB), a été créé lors de la réunion du G20 de 2009. régionales et internationales (Fonds monétaire international, Banque Mondiale, OCDE, Banque des Règlements Internationaux, Banque centrale européenne, Commission européenne) et 6 "normalisateurs techniques internationaux" comme l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. Pour la France, en sont membres le ministère de l'Économie et des Finances, la Banque de France et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Sa mission est "d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de développer et mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière".

Forte mobilisation contre les accords CETA et TTIP



Plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées à Bruxelles le 20 septembre contre l'accord CETA (accord de libre-échange UE-Canada) et son grand frère le TTIP en cours de négociation entre l'UE et les États-Unis. Force Ouvrière, aux côtés de la CES et des organisations syndicales belges, a participé à cette manifestation qui s'est tenue dans le quartier des institutions européennes, quelques jours après une mobilisation imposante dans plusieurs grandes villes d'Allemagne le 17 septembre et après plusieurs mois de contestation citoyenne.

Cette mobilisation s'amplifie alors que le calendrier de la ratification de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada s'accélère.

Pour rappel, cet accord signé fin 2014 couvre un spectre aussi large que celui couvert par le TTIP, allant de la suppression des droits de douane pour de nombreux secteurs, à l'harmonisation des normes, en passant par la consécration d'une justice privée parallèle au service des

multinationales via des tribunaux d'arbitrage. La mise en place de ce mécanisme permettrait de contourner la justice des États, échappant à tout contrôle démocratique.

Généralement considéré comme un ballon d'essai en vue du TTIP, tant le contenu des deux accords est proche, les modalités de ratification du CETA ont été examinées par les ministres des États-membres de l'UE au début de l'été. Ces derniers ont majoritairement défendu la position selon

laquelle l'accord doit être considéré comme mixte : les parlements nationaux ne pourront alors se prononcer que sur les compétences relevant des États. La Commission privilégiait quant à elle un accord non mixte, qui aurait permis une entrée en vigueur après adoption du texte à la majorité qualifiée des États membres et l'approbation du Parlement européen.

La Commission s'est finalement résignée à considérer le CETA comme un accord mixte, requérant

INTERNATIONAL

une ratification par les parlements nationaux sur les parties de compétence nationale. Il devrait être approuvé par un conseil européen extraordinaire le 18 octobre et signé officiellement le 27 octobre, puis soumis au vote du Parlement européen début 2017. Des dispositions de l'accord pourront ensuite s'appliquer de manière provisoire en attendant les ratifications nationales. Un débat est en cours au sein du conseil de l'UE concernant une application provisoire de certaines dispositions de CETA en attendant la ratification par les parlements nationaux. Si le CETA est approuvé par le Conseil européen d'octobre (malgré les réserves de pays comme la Belgique, l'Autriche, la Grèce ou l'Allemagne qui a dépo-

sé une plainte constitutionnelle sur la question) les parties de l'accord relevant des compétences de l'UE s'appliqueront dans un premier temps... Mais que se passera-t-il si un parlement national refuse de ratifier les parties de compétence nationale ? Puisque mandat a été donné par la France à la Commission Européenne de négocier et conclure cet accord, il est difficile d'imaginer que le CETA puisse être caduque en cas de non ratification par un parlement ! Un jeu de dupes...

De son côté, le gouvernement français tout en demandant la suspension des négociations sur le TTIP, a donné son feu vert sur le CETA. Pourtant, les deux accords prévoient

des mécanismes fortement similaires : convergence réglementaire, tribunaux d'arbitrage, menace sur le principe de précaution, manque de transparence... Les États-Unis étant à la frontière du Canada, ils pourront aussi se prévaloir de l'accord UE-Canada en installant des filiales outre frontières.

Force Ouvrière rappelle son opposition ferme à ces accords commerciaux qui font primer les profits économiques destinés à une poignée d'actionnaires sur les droits fondamentaux, qu'ils se cachent sous les acronymes de TTIP, CETA ou encore TISA.



« S'il aboutit, le TTIP serait un des accords de libre-échange les plus importants jamais conclus, représentant la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux. À travers ce document concernant le TTIP et ses impacts, Force Ouvrière dénonce et s'oppose à cet accord, à ses procédures et outils (convergence réglementaire, tribunaux d'arbitrage, etc.) ainsi qu'à ses conséquences dévastatrices, tant sur un plan social que démocratique. »

Lien de téléchargement :
[http://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/ttip - version définitive à imprimer.pdf](http://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/ttip_-_version_definitive_a_imprimer.pdf)

Union pour la Méditerranée : un nouveau départ ?

Une troisième conférence ministérielle sur l'emploi et le travail s'est tenue le 26 septembre à Amman en Jordanie dans le cadre de l'union pour la méditerranée (UpM). Pour rappel, l'UpM vise à promouvoir une plus grande intégration économique et les réformes démocratiques dans les pays méditerranéens situés au sud de l'UE, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Elle a fait suite en 2008 aux accords de coopération établis entre l'UE et ses voisins.

La réunion a permis de se pencher sur les questions les plus pressantes dans la région : favoriser la création d'emplois, améliorer l'emploi des jeunes (notamment grâce au renforcement des services publics de l'emploi) et promouvoir le dialogue social. Par ailleurs, les ministres de l'emploi ont débattu les moyens de contribuer à la croissance, au travail décent et à l'inclusion, par exemple en facilitant le passage de l'économie informelle à l'économie formelle et en faisant face aux défis entraînés par la crise des réfugiés.

Préalablement à cette conférence, les partenaires sociaux de l'UpM ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un dialogue social fort, indépendant et efficace pour relever les défis de l'emploi et du marché du travail dans la région euro-méditerranéenne.

Avec la CES et la structure régionale de la CSI pour les pays arabes, Force ouvrière a participé à cet événement. Quatre domaines ont notamment été

mis en avant dans lesquels l'apprentissage mutuel et/ou la coopération et les partenariats peuvent avoir une valeur ajoutée :

le travail informel – le défi consiste à créer les cadres permettant d'intégrer le secteur informel dans l'économie formelle, afin d'accroître les recettes fiscales et renforcer la protection sociale

l'emploi des jeunes – combattre le déficit en matière d'emploi, l'insuffisance des qualifications et déterminer des conditions d'emploi qui permettent

d'aider les jeunes à entrer et progresser sur le marché du travail, dans le respect des droits sociaux et du droit du travail.

le développement des compétences – améliorer les systèmes d'éducation et de formation, pour améliorer et raccourcir la durée des transitions vers et sur le marché du travail.

les migrations – gérer les flux migratoires sud-sud et sud-nord selon des conditions acceptables à la fois pour les pays d'origine et les pays d'accueil.



***Pour recevoir et faire suivre
la lettre électronique...***

***Pour suivre régulièrement
dans cette lettre
les actualités et analyses
du secteur Europe/international...***

***envoyez votre adresse-mail à
andree.thomas@force-ouvriere.fr***